

## Chapitre 6

# Danemark

<b>Résumé</b> .....	256
<b>1. Cadre juridique et institutionnel</b> .....	256
<b>2. Pêches maritimes</b> .....	257
<b>3. Aquaculture</b> .....	259
<b>4. Installations, valeur et volumes de production</b> .....	260
<b>5. Les pêches et l'environnement</b> .....	260
<b>6. Transferts financiers publics</b> .....	261
<b>7. Politiques et pratiques postcaptures</b> .....	261
<b>8. Marchés et échanges</b> .....	262
<b>9. Perspectives</b> .....	263

## Résumé

Le Danemark, qui figure parmi les grands pays exportateurs de produits de la pêche, a vendu à l'extérieur 1 132 866 tonnes de poisson en 2002, pour une valeur de 17.1 milliards de DKK, et 1 074 827 tonnes en 2003, pour une valeur de 17.4 milliards de DKK. Les quantités débarquées par la flotte danoise ont atteint 1 455 301 tonnes en 2002 et 1 054 236 tonnes en 2003. L'industrie halioalimentaire étant tributaire de matières premières d'autres pays, les importations se sont établies en 2002 à 1 304 077 tonnes, soit 11.0 milliards de DKK, et en 2003 à 1 453 931 tonnes, soit 10.8 milliards de DKK.

En décembre 2002, le Conseil européen a adopté une réforme de la politique commune de la pêche (PCP). En ce qui concerne la gestion des pêches, la nouvelle approche est axée sur la limitation de l'effort.

Le Conseil fixe la portée des limitations de l'effort à partir de plans de gestion des ressources, mais aussi de plans de reconstitution dans le cas des stocks qui se situent en deçà des limites biologiques raisonnables. Cela peut entraîner des réductions de l'effort destinées à maintenir les stocks à un niveau viable. Une série de limitations de ce type s'appliquent actuellement dans des pêcheries où les stocks sont épuisés. Ces plans se traduiront probablement par une réduction de la flotte.

Cependant, les États membres doivent aussi mettre en place des mesures d'ajustement de la capacité de pêche de leur flotte dans l'optique de parvenir à un équilibre stable et durable entre cette capacité et les possibilités de pêche. Les réductions précises de la capacité ne sont plus nécessaires, mais elles continuent de bénéficier d'un appui financier et, une fois mises en œuvre, elles sont permanentes (système du rapport entrée/sortie).

En ce qui concerne la transparence, les États membre sont tenus de soumettre à la Commission un rapport annuel sur l'évolution de leur flotte au cours de l'année écoulée. Le but est de donner une image fidèle de la relation entre la capacité et les possibilités de pêche existantes. Doivent y figurer les éléments suivants :

- analyse de la flotte eu égard aux stocks importants pour l'État membre concerné, en particulier aux stocks qui sont en deçà des limites biologiques raisonnables ;
- évolution de la capacité de la flotte en termes nominaux et réels à partir, entre autres, de données sur l'effort réel et potentiel.

La législation danoise applicable à la pêche et aux produits alimentaires a été simplifiée et actualisée en 1999, et les règles nationales sur la capacité de pêche et la pêche de loisir ont été modifiées.

## 1. Cadre juridique et institutionnel

Au Danemark – sauf dans le Groenland et les îles Féroé – la filière est gérée dans le cadre de la politique commune de la pêche (PCP) de l'Union européenne.

La surveillance et le contrôle de l'application des politiques communautaire et nationale de conservation incombent à la direction de la pêche du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche. Ce service effectue des inspections en mer et au débarquement, et veille au respect des règles commerciales de l'UE. Les inspections vétérinaires sont du ressort de l'Administration vétérinaire et alimentaire danoise, qui relève elle aussi du ministère.

La législation nationale vise à tirer parti des possibilités de pêche en veillant à ce que les contingents danois ne soient pas dépassés. Les règles techniques sont définies par l'UE en fonction d'avis scientifiques, et évaluées à intervalles réguliers.

La loi sur la pêche de 1999 porte sur la protection des stocks, les réglementations relatives à la pêche commerciale et de loisir, la première phase de commercialisation et les droits à acquitter. Des modifications mineures lui ont été apportées en 2002.

La Stratégie nationale de recherche halieutique comprend deux grands volets pour les années qui viennent : 1) favoriser une exploitation des ressources halieutiques et aquacoles durable, efficace et axée sur la qualité; et 2) concevoir des systèmes de gestion plus performants pour sauvegarder les ressources.

## 2. Pêches maritimes

### Résultats

Les quantités débarquées par la flottille danoise ont atteint 1 455 301 tonnes en 2002 (soit 3.8 milliards de DKK) et 1 054 236 tonnes en 2003 (2.8 milliards de DKK). Quelque 92 % ont été mis à terre dans les ports danois. Le tableau III.6.1 indique les chiffres relatifs aux principales espèces débarquées en 2002 et en 2003, ainsi que les totaux correspondant, d'une part, à la consommation et, d'autre part, à la transformation en farine et en huile. Les pêcheurs des États membres de l'UE et de pays tiers représentent une partie importante des quantités débarquées dans les ports danois, également précisée dans le tableau.

En 2002 (à la fin de l'année), la flottille de pêche employait 4 258 personnes. Pour le secteur dans son ensemble, aquaculture et activités commerciales comprises, les effectifs représentaient approximativement 15 000 personnes.

### État des stocks

Se reporter au chapitre sur l'Union européenne.

### Gestion de la pêche commerciale

Le 1<sup>er</sup> janvier 2003, des quotas individuels (QI) ont été mis en place dans la pêche danoise au hareng en mer du Nord, dans le Skagerrak et dans le Kattegat. Ces QI, attribués à une centaine de navires, peuvent être échangés entre propriétaires titulaires. Le dispositif s'applique pour une durée déterminée, plus précisément jusqu'à la fin 2007.

Un plan de gestion s'applique dans le plus grand fjord du Danemark (Limfjorden), dans le but d'y reconstituer les stocks et d'y rétablir la diversité de la faune aquatique. Ce plan est le fruit d'un projet commun au ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Pêche et au ministère de l'Environnement, mené conjointement avec les autorités régionales compétentes. Il a pour principal effet de réglementer plus rigoureusement la pêche aux moules dans le fjord, en restreignant la zone dans laquelle cette activité est autorisée et en réduisant progressivement la flottille qui la pratique à mesure que les pêcheurs l'abandonnent.

Tableau III.6.1. Débarquements des navires danois, des autres États membres de l'UE et des pays tiers au Danemark et à l'étranger (2002 et 2003)

	2002							
	Danemark						Autres pays	
	Quantité Danemark	Valeur Danemark	Quantité UE	Valeur UE	Quantité pays tiers	Valeur pays tiers	Quantité Danemark	Valeur Danemark
Cabillaud	32 616	592 186	4 788	75 944	3 095	50 003	904	17 429
Plie	21 039	282 479	1 534	5 258	36	221	874	11 881
Hareng	92 361	230 335	44 391	88 328	57 747	192 395	20 221	
Maquereau	20 412	138 338	14 162	96 681	669	3 857	12 629	86 238
Crevette nordique	3 254	42 389	12	17	2 716	34 920	2 260	51 273
Langoustine	5 096	406 490	50	3 900	92	6 373	28	1 945
Moule commune	132 994	140 171						
Autres espèces	44 940	623 846	19 285	148 898	15 488	116 833	3 069	22 223
Total espèces consommées	352 712	2 456 233	84 221	419 026	79 842	404 603	39 986	255 202
Total espèces minotières	1 005 150	997 268	112 373	113 442	221 544	212 197	57 453	131 665
Total quantités débarquées	1 357 863	3 453 501	196 594	532 469	301 386	616 800	97 438	386 867
	2003							
Cabillaud	26 988	418 054	3 057	54 200	5 371	53 847	942	13 465
Plie	20 218	302 352	2 637	5 723	604	9 115	1 102	16 275
Hareng	106 223	195 583	39 602	59 419	64 241	139 108	8 583	20 253
Maquereau	18 827	98 528	10 211	48 451	1 331	6 959	8 794	54 566
Crevette nordique	3 816	47 947			2 377	26 976	3 135	63 779
Langoustine	4 530	263 429	28	1 464	61	3 434	94	5 074
Moule commune	118 608	101 840						
Autres espèces	40 914	538 749	20 591	126 502	17 190	117 556	2 836	30 015
Total espèces consommées	340 123	1 966 482	76 127	295 858	89 176	356 994	25 486	205 427
Total espèces minotières	626 887	559 278	90 476	91 038	303 347	268 272	61 740	72 916
Total quantités débarquées	967 010	2 525 760	166 605	386 896	392 523	625 266	87 226	278 344

Notes :

La quantité mise à terre et la valeur sont respectivement exprimées en tonnes et en milliers de DKK.

Le tableau tient compte des quantités qui transitent par le Danemark, c'est-à-dire mises à terre dans ce pays par des navires étrangers et vendues à des acheteurs étrangers.

Le tableau ne tient pas compte des quantités provenant des lacs danois.

La valeur des espèces minotières débarquées au Danemark comprend des primes de 86 719 000 DKK en 2002 et de 27 594 000 DKK en 2003.

Autres espèces : poissons divers, mollusques et crustacés.

Source : Registre des ventes, Direction de la pêche du Danemark.

### Gestion de la pêche de loisir

La pêche de loisir est soumise à des dispositions réglementant le nombre et le type d'engins utilisés. Il est interdit de vendre les captures, mais leur valeur n'est pas limitée. Outre ces mesures, l'action des pouvoirs publics danois consiste à procéder à des lâchers et à favoriser la recherche. Elle est financée par les droits perçus sur les permis de pêche.

### Contrôle et police des pêches

Dans le cadre du plan de reconstitution des stocks de cabillaud de l'UE, qui prévoit entre autres des mesures de contrôle, le Danemark a instauré une disposition nationale (n° 64 du 1<sup>er</sup> février 2001 « om auktionspligt m.v. ved første markedsføring af torsk ») en vertu de laquelle la première vente de cabillaud soit pris en mer du Nord ou dans le

Skagerrak, soit débarqué à Skagen ou dans tout autre port danois de la mer du Nord et du Skagerrak, doit prendre la forme d'enchères publiques (au Danemark ou à l'étranger). Cette disposition s'applique à tous les débarquements de cabillaud des navires danois ou étrangers, ainsi qu'aux captures en transit provenant des autres États membres de l'UE ou de pays tiers.

En ce qui concerne la pêche minotière, l'UE a fermé en 2000 la pêche à l'équille dans la zone du Firth of Forth, au large de l'Écosse, tout en y maintenant une activité de surveillance commerciale et scientifique. Initialement prévue pour trois ans (2000-02), cette fermeture a été prolongée et reste en vigueur en 2004. La surveillance est assurée par six navires danois de pêche commerciale, en étroite collaboration avec les autorités britanniques et la Commission.

### **Accords et arrangements multilatéraux**

Se reporter au chapitre sur l'Union européenne.

## **3. Aquaculture**

### **Faits nouveaux**

Exception faite des élevages d'anguilles en circuit fermé, tous les établissements piscicoles du pays doivent être officiellement agréés en vertu de la loi danoise sur la protection de l'environnement. Pour répondre aux critères environnementaux, il faut respecter les limites rigoureuses applicables aux apports d'aliments, ainsi que certaines exigences particulières concernant le taux de conversion alimentaire, l'utilisation de l'eau, le nettoyage et les effluents, sans oublier l'élimination des déchets de poisson. Les quantités maximales d'aliments sont déterminées chaque année par les autorités locales pour les différentes installations. Des considérations environnementales de portée générale sont prises en compte dans les conditions imposées.

En 2002, un comité consultatif *ad hoc* a énoncé des recommandations concernant l'élevage de poissons d'eau douce et les mécanismes administratifs correspondants, en vue de permettre l'application des normes rigoureuses de protection de l'environnement, mais aussi de définir les principes économiques à retenir pour procéder aux aménagements et aux investissements voulus dans les exploitations piscicoles. Cela a notamment conduit à appliquer, dans le cadre d'un projet pilote, de nouvelles règles permettant d'accroître la production de 130 %, moyennant des investissements dans les équipements et des activités de contrôle et de gestion à des fins environnementales. Ce projet a suscité beaucoup d'intérêt chez les pisciculteurs danois et européens.

L'interdiction d'agrandir les fermes marines ou d'en installer de nouvelles, édictée en 1996 par l'Agence danoise de protection de l'environnement, a été levée en 2001. Parallèlement, un comité consultatif *ad hoc* a été chargé, comme dans le cas de l'élevage de poissons d'eau douce, d'examiner la situation de l'aquaculture marine au Danemark. L'une de ses recommandations (2003) préconisait de placer les cages, au large, dans des zones où les conditions sont optimales pour diluer et diffuser les rejets. Les règles de protection de l'environnement dans l'aquaculture marine sont en cours de révision, dans l'optique de mettre en place un système réglementaire flexible fondé sur les informations relatives aux effets environnementaux et non pas sur le strict plafonnement de la production au moyen de quotas fixes sur les aliments.

Dans le même esprit, un comité consultatif *ad hoc* sur les coquillages et crustacés a été mis en place en 2003. Ses travaux, qui portent aussi sur le potentiel de la pêche et non pas seulement sur l'élevage, visent à optimiser l'exploitation de l'ensemble des ressources danoises dans ce domaine (en particulier la moule commune et l'huître plate). Sur la base des recommandations préliminaires du comité, certaines zones du fjord Limfjorden (dans la partie septentrionale du Jutland) seront consacrées à la production de coquillages et crustacés. L'attribution des licences a commencé début 2004. Le comité a préconisé (en 2004) d'établir des licences transférables d'une durée de 5 ans, et de mettre sur pied un comité consultatif chargé de centraliser toutes les considérations commerciales et environnementales à prendre en compte dans l'administration et le développement de cette activité.

En 2004, de nouvelles règles relatives à un label biologique applicable à l'élevage de poissons d'eau douce et d'eau de mer sont entrées en vigueur. Pour obtenir ce label, les poissons en question ne peuvent être traités aux antibiotiques qu'une seule fois, il est interdit d'ajouter des colorants aux aliments et les aliments transgéniques sont prohibés, de même que les poissons génétiquement modifiés ou traités biologiquement. Un certain nombre d'aquaculteurs danois se disent intéressés. Des négociations sur des réglementations communautaires concernant le poisson biologique devraient commencer bientôt.

#### 4. Installations, valeur et volumes de production

Au Danemark, la production aquacole porte essentiellement sur la truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*) élevée dans des bassins d'eau douce, ainsi que dans des établissements d'aquaculture marine au large des côtes ou à terre. S'y ajoute l'anguilliculture en circuit fermé. Les moules, les huîtres et les écrevisses sont quant à elles produites en petites quantités. La production d'alevins de turbot est principalement destinée à l'exportation et à l'élevage ultérieur. Plusieurs autres espèces sont surtout élevées à des fins de repeuplement.

La production annuelle dans les bassins d'eau douce s'établit à 33 000 tonnes environ et a peu fluctué depuis 1990, tandis que le nombre d'établissements de pisciculture en eau douce a diminué de plus de 25 %, passant à approximativement 360. La production annuelle totale des 39 établissements de mariculture atteint quelque 8 000 tonnes, et varie peu elle aussi depuis de nombreuses années. Après plusieurs années d'augmentation régulière, l'anguilliculture stagne à 2 000 tonnes depuis 2000. Le nombre d'élevages d'anguilles a diminué de 50 % depuis 1999, pour s'établir à 15. Depuis quelques années, la part de la vente de juvéniles destinés au repeuplement augmente dans le chiffre d'affaires total. Jusqu'à maintenant, la production aquacole de coquillages et de crustacés était limitée, mais sous l'effet des recommandations évoquées plus haut, il est prévu qu'elle progresse.

Presque un millier de personnes travaillent directement dans l'aquaculture, surtout dans les élevages traditionnels. On trouve aussi des effectifs importants en amont et en aval, de même que dans les activités connexes telles que le fumage.

#### 5. Les pêches et l'environnement

Un comité dont les membres proviennent du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, de divers secteurs d'activité, d'institutions de recherche, d'organisations professionnelles, de diverses ONG et des milieux universitaires, etc., a rendu un rapport sur l'état des connaissances concernant l'incidence de l'environnement

sur les ressources halieutiques. Ses travaux ont porté sur l'impact des principaux prédateurs, de la modification des habitats, du climat et de la pollution, entre autres facteurs. Ce rapport a débouché sur un recentrage des activités de recherche consacrées à ces différents thèmes.

## 6. Transferts financiers publics

### Politiques de transfert

La plupart des subventions destinées à la pêche relèvent de dispositifs de l'UE. Le programme d'ajustement structurel est cofinancé par celle-ci et l'État danois, tandis que l'aide accordée dans le cadre de l'organisation commune de marché est entièrement prise en charge par l'UE. Le tableau III.6.2 indique le budget consacré à l'aide structurelle.

Tableau III.6.2. **Aides nationales et aides versées au titre de l'instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP) durant la période 2000-06**

En millions d'euros

	Total des investissements, comprenant les contributions privées, les fonds IFOP et les aides nationales	IFOP	Aides nationales
Ajustement de la flotte de pêche	39.8	19.9	19.9
Renouvellement et modernisation	450.0	67.5	22.5
Aquaculture, transformation, ports de pêche, etc.	442.1	82.8	43.3
Actions novatrices, commercialisation, projets pilotes	66.0	30.5	16.0
Assistance technique	7.6	3.8	3.8
<b>Total</b>	<b>1 005.5</b>	<b>204.5</b>	<b>105.5</b>

Le Danemark a demandé à la Commission européenne l'autorisation de modifier ce plan de financement. Les modifications proposées consistent à augmenter de 52.4 millions d'EUR le premier poste, qu'il est envisagé de consacrer pour l'essentiel à la démolition de navires supplémentaires, et de 30.6 millions d'EUR le financement des mesures collectives relevant du poste 4, notamment des activités d'analyse (cartographie), de recherche et de développement visant à mettre au point des méthodes de pêche respectueuses de l'environnement avec l'aide des nouvelles technologies. Ces augmentations seraient financées par une réduction du financement du poste « renouvellement et modernisation » de la flotte de pêche, mais aussi par la réserve de performance.

Les dispositifs de soutien nationaux englobent l'aide financière destinée aux jeunes pêcheurs, à la pêche expérimentale, aux experts-conseils en matière de pêche, ainsi que le financement des mesures prévues par la loi sur l'innovation, relative à la recherche-développement dans les domaines de l'agriculture et de la pêche.

### Aides sociales

Aucun dispositif d'aide n'est expressément prévu pour le secteur de la pêche.

## 7. Politiques et pratiques postcaptures

### Faits nouveaux

Au sujet des modifications apportées aux réglementations communautaires, se reporter au chapitre sur l'Union européenne.

**Sécurité des aliments**

Pas d'observation.

**Information et étiquetage**

Pas d'observation.

**Structures**

Pas d'observation.

**Entreprises de transformation et de manutention**

Entre 2002 et 2003, la concentration des établissements de transformation et de manutention s'est poursuivie et, en moyenne, les ventes du secteur de la conserverie et de l'industrie du filet de poisson ont augmenté. La structure du secteur de la transformation et de la commercialisation est décrite dans le tableau III.6.3, ainsi que l'évolution observée entre 2002 et 2003. Il convient de noter que les « entités commerciales » représentent les unités économiques locales moyennes redevables de la TVA au sein d'une entreprise.

Tableau III.6.3. **Activités de transformation et de commercialisation au Danemark en 2002 et 2003**

	Nombre d'entités commerciales		Millions de DKK			
	2002	2003	Total des ventes		Moyenne	
			2002	2003	2002	2003
Fumage et séchage	58	57	1 575	1 452	27.1	25.4
Mise en conserve et filetage	80	79	6 542	7 982	81.7	101.0
Farine et huile de poisson	6	6	..	..	..	..
Commerce de gros	489	489	19 498	16 688	39.8	34.1
Commerce de détail	302	290	544	555	1.8	1.9

Notes : Les activités sont regroupées en fonction des nomenclatures danoises DB93 et DB03, qui correspondent à la classification NACE de l'UE.

Fumage et séchage : DB93 et DB03 152020 ; mise en conserve et filetage : DB93 et DB03 152010 ; farine et huile de poisson : DB93 et DB03 152030 ; commerce de gros : DB93, DB03 511710 et 513810 ; commerce de détail : DB93 et DB04 522300.

Source : Annuaire statistique de la pêche, 2002-2003.

**8. Marchés et échanges****Marchés**

Pas d'observation.

**Échanges**

Le Danemark est un grand exportateur de produits halieutiques. Ce secteur est de plus en plus tributaire de matières premières provenant de l'étranger, ce qui explique l'importance des importations.

S'agissant de la politique commerciale, se reporter au chapitre sur l'Union européenne.

Tableau III.6.4. **Produits halieutiques exportés et importés par le Danemark**

	2002			
	Exportations		Importations	
	Tonnes	Millions de DKK	Tonnes	Millions de DKK
Non transformés	401 599	7 590 265	451 294	6 259 355
Semi-transformés	157 841	5 103 820	55 728	1 644 448
Transformés	110 608	3 557 123	53 154	1 715 550
Farine et huile de poisson	462 818	2 212 713	743 901	1 399 675
<b>Total</b>	<b>1 132 866</b>	<b>17 116 161</b>	<b>1 304 077</b>	<b>11 019 029</b>

  

	2003			
	Exportations		Importations	
	Tonnes	Millions de DKK	Tonnes	Millions de DKK
Non transformés	398 785	7 172 254	459 998	5 761 789
Semi-transformés	169 052	5 087 424	61 819	1 654 995
Transformés	113 904	3 507 274	61 287	1 795 413
Farine et huile de poisson	393 086	1 623 087	870 827	1 615 576
<b>Total</b>	<b>1 074 827</b>	<b>17 390 039</b>	<b>1 453 931</b>	<b>10 827 774</b>

Notes : Produits halieutiques destinés à la consommation : non transformés : codes HS 0301, 0302, 0303, 0306 et 0307 ; semi-transformés : 0304 et 0305 ; transformés : 1604 et 1605.

Farine et huile de poisson, produits transformés et non transformés : 0511, 0508, 1504, 2301, 2309.

Les algues (1212.20.00) ne sont pas comprises dans ces chiffres.

Source : Registre du commerce extérieur, Direction de la pêche du Danemark – Les chiffres pour 2003 sont provisoires.

## 9. Perspectives

Des modifications ont été apportées aux règles relatives à l'ajustement structurel dans le secteur de la pêche en 2000 (mise en œuvre du nouveau dispositif IFOP) et en 2002 (simplification de la structure des comités consultatifs et des partenariats). Les initiatives prises en 2004 concernent les activités d'analyse (cartographie), de recherche et de développement visant à mettre au point des méthodes de pêche respectueuses de l'environnement avec l'aide des nouvelles technologies. Les activités de ce type relèvent du programme « Initiative » relatif au secteur danois de la pêche, lancé en 2003 par le ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche. Ce train de mesures porte aussi sur la pêche artisanale et la pêche côtière. Des études sont par ailleurs consacrées à la flotte industrielle et aux navires pélagiques : le renouvellement et la rationalisation de la flotte industrielle sont envisagés, de même que la mise en place de systèmes de QI dans la pêche au maquereau et dans la pêche industrielle. En ce qui concerne l'exploitation des poissons de fond, un comité étudie les modes de gestion alternatifs, tels que la mise en commun des quotas et des capacités (ces travaux devraient s'achever pendant l'été 2004). Les mesures relevant de l'IFOP comprennent un nouveau dispositif de mise à la casse (doté de 50 millions de DKK et limité dans le temps), un nouveau programme de construction (doté de 16 millions de DKK et lui aussi limité dans le temps) et, en partie en complément du programme « Initiative », un mécanisme de soutien axé sur la pêche artisanale côtière.



## Table des matières

<i>Partie I.</i> <b>Étude générale 2004</b> .....	9
<i>Partie II.</i> <b>Chapitre spécial sur la cohérence des politiques dans le domaine de la pêche</b> .....	105
<i>Partie III.</i> <b>Notes par pays</b> .....	167
Chapitre 1. Australie .....	169
Chapitre 2. Canada .....	199
Chapitre 3. Communauté européenne .....	217
Chapitre 4. Allemagne .....	241
Chapitre 5. Belgique .....	249
Chapitre 6. Danemark .....	255
Chapitre 7. Espagne .....	265
Chapitre 8. Finlande .....	281
Chapitre 9. France .....	289
Chapitre 10. Grèce .....	301
Chapitre 11. Irlande .....	315
Chapitre 12. Italie .....	327
Chapitre 13. Pays-Bas .....	339
Chapitre 14. Portugal .....	347
Chapitre 15. Royaume-Uni .....	363
Chapitre 16. Suède .....	373
Chapitre 17. Corée .....	383
Chapitre 18. États-Unis .....	395
Chapitre 19. Islande .....	413
Chapitre 20. Japon .....	429
Chapitre 21. Mexique .....	439
Chapitre 22. Norvège .....	457
Chapitre 23. Nouvelle-Zélande .....	485
Chapitre 24. Pologne .....	499
Chapitre 25. République tchèque .....	509
Chapitre 26. Turquie .....	513
Chapitre 27. Argentine .....	523



## Liste des abréviations

<b>CCAMLR</b>	Convention sur la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique
<b>CCSBT</b>	Convention sur la conservation du thon rouge du Sud
<b>CGPM</b>	Conseil général des pêches pour la Méditerranée
<b>CIATT</b>	Commission interaméricaine du thon des tropiques
<b>CNUCED</b>	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
<b>CNUED</b>	Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement
<b>COLTO</b>	Coalition of Legal Toothfish Operators (Coalition des pêcheurs légaux de légine)
<b>CPANE</b>	Commission des pêches de l'Atlantique Nord-Est
<b>FFA</b>	Agence des pêcheries du Forum du Pacifique Sud
<b>FTA</b>	Free Trade Agreement
<b>GFT</b>	Government Financial Transfer
<b>GT</b>	Tonnage brut
<b>IBSFC</b>	Commission internationale des pêches de la Baltique
<b>ICCAT</b>	Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique
<b>ICES</b>	International Council for the Exploration of the Sea
<b>IFOP</b>	Instrument financier d'orientation de la pêche
<b>IFQ</b>	Individual Fishing Quota
<b>INN</b>	Pêche illégale, non déclarée et non réglementée
<b>IOTC</b>	Indian Ocean Tuna Commission (Commission des thons de l'océan indien)
<b>ITF</b>	Fédération internationale des ouvriers du transport
<b>MAC</b>	Marine aquarium control
<b>MCS</b>	Monitoring Control and Surveillance
<b>MSC</b>	Marine Stewardship Council
<b>NBF</b>	National Board of Fisheries (Suède)
<b>NMFS</b>	National Marine Fisheries Service (États-Unis)
<b>OCSAN</b>	Organisation pour la conservation du saumon de l'Atlantique Nord
<b>OIT</b>	Organisation internationale du travail
<b>OMC</b>	Organisation mondiale de commerce
<b>OMI</b>	Organisation maritime internationale
<b>ONG</b>	organisation non gouvernementale
<b>OPANO</b>	Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest
<b>ORGP</b>	Organisation régionale de gestion de la pêche
<b>PAI-INDNR</b>	Plan d'action international visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée
<b>SDC</b>	Système de documentation des captures de la CCAMLR

<b>SEAFO</b>	Organisation régionale de gestion des pêches de l'Atlantique Sud-Est
<b>SMDD</b>	Sommet mondial pour le développement durable
<b>SSC</b>	Sturgeon Stewardship Council
<b>TAC</b>	Total admissible de capture
<b>TDS</b>	Trade Documentation Scheme
<b>TJB</b>	Tonneau de jauge brute
<b>VMS</b>	Vessel monitoring system (système de surveillance des navires par satellite)
<b>WCPFC</b>	Commission internationale pour la conservation et la gestion des stocks de poissons grands migrateurs dans l'océan Pacifique occidental et central
<b>ZEE</b>	Zone économique exclusive



Extrait de :

## Review of Fisheries in OECD Countries: Policies and Summary Statistics 2005

Accéder à cette publication :

[https://doi.org/10.1787/rev\\_fish\\_pol-2005-en](https://doi.org/10.1787/rev_fish_pol-2005-en)

### Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2006), « Danemark », dans *Review of Fisheries in OECD Countries: Policies and Summary Statistics 2005*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/rev\\_fish\\_pol-2005-9-fr](https://doi.org/10.1787/rev_fish_pol-2005-9-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).